



Déclaration Liminaire CGT FINANCES PUBLIQUES 33 CSAL-FS du 16 septembre 2026

Monsieur le Président,

La CGT Finances Publiques 33 revient en instance ce jour après de longs mois d'absences dues aux différentes décisions politiques visant à déstructurer notre réseau et à accroître le mal-être de nos collègues.

M. Fourquet, la CGT FINANCES PUBLIQUES 33 est venue, suite à votre demande, vous rencontrer le 8 septembre 2026. Vous vous êtes présenté, nous vous avons écouté, mais vous ne souhaitiez pas entendre nos revendications.

Il était prévu que l'entretien dure 30 minutes, nous nous en sommes tenus à cette courte durée.

L'ordre du jour conséquent de ce CSAL-FS, comme nous vous l'avons fait remarquer lors de notre rencontre du 8/09 nous fait penser qu'il faut expédier les choses dans des temps records.

NON M. FOURQUET, nous devons prendre le temps sur chaque sujet et tenir les CSAL FS sur plusieurs jours si nécessaire ! Cela n'est pas en rapport avec votre agenda vu que vous nous avez déjà annoncé que vous laisseriez la présidence du CSAL-FS à Mme LLAURY.

Afin que les choses soient claires entre nous, nous souhaitons vous faire part de la réalité du terrain :

- les agents de toutes catégories sont inquiets de leur avenir : que pouvez-vous nous dire ce jour sur le NRP2 ?
- en Gironde, tout est un problème : poser des congés est compliqué, demander du télétravail est source de tension, demander une formation est une épreuve : qu'en pensez-vous ? Que comptez-vous faire pour améliorer les choses ?
- les charges de travail sont de plus en plus lourdes, conséquence du manque de personnel et des outils/applications informatiques qui ne sont pas à la hauteur ;
- le piratage informatique : quelles mesures ont été prises en Gironde ?

Vous arrivez dans un département où il fait bon vivre, mais nous ne pouvons pas oublier la perte d'un collègue lors du 1^{er} épisode de canicule et les incendies qui ont touché durement le département et la région.

Pour conclure, la CGT Finances Publiques 33 revendique encore et toujours :

- l'arrêt des suppressions d'emplois ;
 - l'arrêt des réformes mortifères ;
 - la refonte des grilles indiciaires, la formation et la reconnaissance des qualifications précaires ;
 - l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;
 - le financement des systèmes obligatoires et complémentaires de protection sociale.
- Cela passe par l'abrogation de tout jour de carence et la rémunération à 100 % des arrêts maladie.